



Comment utiliser des preuves survenus en cour de procédure?

Par **loufi**, le **05/02/2008** à **18:43**

Bonjour,

J'ai assigné mon ex employeur devant le conseil des prud'hommes. Depuis environ 3 ans de procédure, 1er référé, conciliation, jugement de fond, jugement en appel et pour finir (je l'espère) je suis en attente d'un pourvoi en cassation qui doit se faire cette année. Depuis peu j'ai obtenu 2 documents officiels et écrits qui font preuves irréfutables de la mauvaise foi de mon ex employeur. Faut-il en parlé à mon avocat qui doit me représenter en cassation?, ou attendre que le procès soit cassé pour présenter ses documents en appel? . Mais si le procès en cassation est perdu, quel recours avec ces preuves irréfutables? Merci d'avance et salutations.